



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction et exploitation d'un nouvel entrepot frigorifique a Louverne (53)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE IMMOSTEF

Raison sociale

IMMOSTEF

N° SIRET

57206505000344

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Kirklar

Prénom(s)

Vincent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction et l'exploitation d'un entrepot frigorifique sur la commune de Louverne (53). Le projet de construction de cet entrepot frigorifique, dédié au stockage de denrées alimentaires, se compose de la manière suivante : - Une cellule de stockage exploitée à -25°C de 4 500m² - Une zone de quai à +2°C / +4°C - 5 tunnels de congélation - Des locaux techniques dont une salle des machines fonctionnant à l'ammoniac - Des bureaux - Des voiries pour la circulation des poids-lourds et des services de secours - Une zone de parking pour les véhicules légers Les principales dispositions constructives prévues sont : - Structure béton à minima R60 - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture - Stockage en racks mobiles

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à accompagner le développement de la société LDC, client du groupe STEF. L'objectif étant de s'implanter au plus près de ce client afin de maximiser les synergies et de limiter l'impact environnemental entre les deux entreprises. La plateforme logistique sera classée à Autorisation pour la rubrique 4735, à Enregistrement pour la rubrique 2921 et à Déclaration pour les rubriques 1511 et 2925.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux pour la réalisation du projet se dérouleront de la manière suivante : - réalisation des travaux de terrassement (au moment où les conditions climatiques le permettront) - réalisation des travaux de voirie et de réseaux (les voiries, les zones d'attente PL et les voiries du parking VL seront réalisées en enrobe imperméable, les places de stationnement VL seront en matériaux perméables) - réalisation des fondations - réalisation de la structure du bâtiment (en l'occurrence structure en portique béton) - réalisation du clos-couvert (mise en place de l'isolation, du bardage et de la toiture) - mise en place des installations techniques spécifiques (installations frigorifiques et électriques) - réalisation du second œuvre (bureaux et locaux sociaux) - réalisation des travaux d'espaces verts (travaux réalisés lors de la saison la plus favorable selon les espèces végétales sélectionnées pour le projet). Les travaux de voirie permettront la gestion des eaux pluviales. Conformément au PLU, les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle par des noues d'infiltration. Elles transiteront vers un bassin de rétention étanche de 1 495 m³ permettant de faire tampon et de retenir les eaux en cas de pollution/incendie avant d'être dirigées vers un bassin d'infiltration de 1 600 m³. Les eaux pluviales de voirie seront au préalable traitées par un séparateur d'hydrocarbures. Les éléments demandés en complément sont insérés en annexe du cas par cas : annexe intitulée "compléments cas par cas".

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le site permettra le stockage d'environ 13 000 palettes de produits alimentaires (principalement des produits carnés) à une température de -25°C. Le site recevra un effectif de 26 personnes. La production de froid sera assurée par une installation frigorifique fonctionnant à l'ammoniac. Sur site, les activités suivantes seront réalisées : - réception et mise en stock des marchandises - préparation des commandes (constitution de palettes à partir de différents produits entreposés selon les demandes clients) - expédition et livraison (livraisons réalisées par des sociétés de sous-traitance). Lors du démantèlement du site, les différents produits dangereux (boues des séparateurs hydrocarbures, fluides frigorigènes, ...) seront évacués et traités dans des filières spécialisées. Le terrain sera, si nécessaire, dépollué et rendu dans un état permettant l'usage futur du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure d'autorisation environnementale au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain Batiment Rubrique ICPE 4735 Rubrique ICPE 1511 Rubrique ICPE 2921 Rubrique ICPE 2925	(32 600, m ²) (7 000, m ²) (6 100, kg) (30 000, m ³) (3 050, kW) (> 50, kW)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du site sont les ZNEFF de type I : - Carriere et Fours a Chaux de Louverne - 520002853 situee a l'est ; - Grotte de Saint Jean - 520005849 situee a envion 2,5 km au Nord du site. 10 autre sites ZNIEFF de type I sont presents dans un rayon de 10 km
En zone de montagne ?	☐	☒	Aucune zone de montagne ne se situe a proximite du projet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site ne se situe sur aucun Arrete de protection du biotope. Le premier arrete de protection du biotope est situe a 4 km au Sud du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Commune de Louverne non soumise a la Loi Littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet du Plan de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - 4e échéance - des infrastructures du département de La Mayenne a été soumis à la consultation du public pendant 2 mois du 1er Novembre au 31 Décembre 2024. La route D962 est concernée par ce PPBE, elle située à plus de 800 m du site. de ce fait, le site n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est situé sur la Zone de présomption archéologique (ZPPA) - Pays de la Loire. Le terrain concerné par le projet a fait l'objet de fouilles préventives en 2018 dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités ; toutes les contraintes archéologiques sont donc levées pour le terrain objet du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ne se situe à proximité du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un PPRN, ni par un PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas situé au droit d'un ancien site industriel, en revanche anciens sites industriels ou activités de services sont recensés à moins de 500 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone de la Motte Babin n'est pas en ZER (cf. donnée Laval Agglo)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit ne se situe à proximité du projet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le premier site Natura 2000 est situe a environ 9,38 km a l'est du site -Bocage de Montsurs a la foret de Sille-le-Guillaume - FR5202007 (Directive Habitats).
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe ne se situe a proximite du projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Utilisation du reseau communal d'adduction d'eau potable uniquement - Un disconnecteur sera mis en place afin d'eviter tout retour sur le reseau public AEP. Absence de prelevement dans le milieu naturel (eaux souterraines ou eaux superficielles). Les elements demandes en complement sont inseres en annexe du cas par cas : annexe intitulee "complements cas par cas".
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Absence de forage/prelevement d'eaux souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les mouvements de terres de la phase chantier seront equilibres a l'echelle du terrain (deblais/remblais)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La construction de l'entrepot et des voiries necessitera l'utilisation de materiaux divers (metal, beton etc.)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les materiaux utilises pour la construction pourront etre d'origine naturelle (metal, beton, bois...) ou de synthese (plastiques...)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'entrepot sera implante au sein de la zone d'activites de La Motte Babin. Les reseaux seront raccordes aux reseaux AEP et d'assainissement de la zone d'activites. Le site mettra en place une convention de deversement avec la commune une fois le projet realise.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain est actuellement utilise pour de l'agriculture intensive. Une etude biodiversite a ete realisee dans le cadre de l'etude d'impact de la zone d'activite - aucun enjeu n'a ete identifie au droit du projet (voir annexe). De plus, le projet respectera les mesures ERC definies dans l'etude d'impact et reprises dans les documents d'urbanisme (notamment, creation de nouveaux lineaires
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Terrain actuellement utilise pour de l'agriculture intensive ; classe en zone UEm (Zone d'activites mixte) au PLU de Louverne.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	D'apres la base de donnees Georisques, le site est concerne par le risque de pollution des sols avec 2 anciens sites industriels ou activites de service a moins de 500 m.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	D'apres la base de donnees Georisques : - Le site est situe sur une zone potentiellement sujette aux inondations de cave a fiabilite moyenne ; - Le site est situe sur une zone a potentiel de radon elevee.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'entrepot logistique ne sera pas a l'origine de rejets industriels vers l'eau ou l'air en fonctionnement normal
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'exploitation de l'entrepot sera a l'origine de flux de vehicules legers (VL) pour les déplacements des employes et visiteurs et de poids-lourds (PL) pour le transit de marchandises. Le flux PL est estime a 20 PL/jour.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les groupes a l'ammoniac pour la production du froid, la tour adiabatique et la circulation des poids-lourds sont des sources potentielles de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'entrepot ne sera pas a l'origine d'odeurs perceptibles en dehors des limites de propriete en fonctionnement normal (stockage de denrees alimentaires surglees)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucun equipement ne sera a l'origine de vibrations perceptibles en dehors des limites de propriete en fonctionnement normal
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les voiries et parkings seront eclaires pendant les horaires d'ouverture (7h30-18h30). En-dehors des heures d'ouverture, les sources lumineuses seront exclusivement liees a la securite du site
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En fonctionnement normal, les seuls rejets a l'air seront les emissions diffuses des gaz d'echappement des vehicules. En cas d'incident ou d'accident, des rejets d'ammoniac sont possibles. Les elements demandes en complement sont inseres en annexe du cas par cas : annexe intitulee "complements cas par cas".
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets liquides lies a l'activite de l'entrepot seront uniquement des eaux usees domestiques (sanitaires, lavage des sols), des rejets d'eaux pluviales et des rejets lies aux tours aerorefrigerantes (TAR)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les reseaux seront raccordes au reseau d'assainissement communal.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Effluents domestiques : Les rejets d'eaux usées proviendront de l'usage des sanitaires (eaux domestiques). Les eaux pluviales du projet transiteront par un bassin de rétention avant d'être rejetées dans des nœuds d'infiltration. Les éléments demandés en complément sont insérés en annexe du cas par cas : annexe intitulée "compléments cas par cas".
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La construction de l'entrepôt sera à l'origine de déchets de chantier classiques. L'exploitation de l'entrepôt sera à l'origine de déchets liés aux activités de bureaux, d'entreposage et de maintenance des équipements. La quantité de déchets dangereux sera très faible et liée aux opérations de maintenance. Les éléments demandés en complément sont insérés en annexe du cas par cas : annexe intitulée "compléments cas par cas".
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le terrain concerné par le projet a fait l'objet de fouilles préventives en 2018 dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités ; toutes les contraintes archéologiques sont donc levées pour le terrain objet du projet. Il n'est pas situé dans un site inscrit ou site classé et ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le terrain est actuellement utilisé pour l'agriculture. Cependant, il est situé au sein d'une zone d'activités ayant fait l'objet d'un permis d'aménager. Le terrain a donc vocation à accueillir des activités économiques, comme l'indique son classement en zone UEm (Zone d'activités mixte) au PLU en vigueur..

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est susceptible de générer du trafic qui viendra s'ajouter aux autres projets logistiques sur la zone d'activités ou ses environs, notamment : - SCI ELEZA (projet d'extension d'entrepôt logistique - cas par cas déposé en 2023) - IMMASSET (entrepôt logistique - arrêté d'enregistrement en 2023) - FOR IMMO FRANCE (entrepôt logistique - arrêté d'enregistrement en 2023) - Transport Buffet Père et Fils (entrepôt logistique - arrêté d'enregistrement en 2020). Cependant, au regard de la capacité des axes routiers concernés (RN162 et A81) dont le trafic est supérieur à 15 000 véhicules/j, l'incidence cumulée du trafic liée au projet STEF (20 PL/j) est jugée négligeable.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le terrain est implanté au sein de la Zone d'activités de La Motte Babin, ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de permis d'aménager. La zone d'activité a également fait l'objet d'une procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Il convient de noter que le présent projet n'est pas une modification de projet au sens de la note du 20 décembre 2021 sur les modifications des ICPE, puisqu'il s'agit d'un projet "de novo" qui ne se raccroche pas au processus d'évaluation environnementale déjà réalisée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La localisation de l'entrepôt, au plus près du client (LDC) permettra de réduire drastiquement le trafic extérieur lié à l'entreposage des denrées alimentaires en évitant le trafic usine - entrepôt. Le bâtiment sera conçu afin de verticaliser au maximum l'activité, en utilisant une hauteur de 18 m pour stocker à 14 m dans les chambres surélevées et en dimensionnant des bureaux en étage. La servitude de cour commune entre LDC et STEF permettra également de densifier le terrain au maximum. La voirie commune limitera l'emprise bitumée des terrains. À l'intérieur du bâtiment, des palettiers mobiles permettront de gagner 45% à 55% de surface de stockage par rapport à des palettiers fixes. Le choix de l'ammoniac pour les installations frigorifiques permettra de limiter l'utilisation de gaz HFC nocifs pour la couche d'ozone et l'effet de serre. En termes de nuisances, l'éclairage sera orienté vers le bas afin de minimiser les émissions lumineuses. Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture afin de limiter l'impact énergétique du projet et d'utiliser les énergies renouvelables. L'électricité produite sera ainsi auto-consommée par le site. Les éléments demandés en complément sont insérés en annexe du cas par cas : annexe intitulée "compléments cas par cas".

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été pensé de manière à réduire l'impact environnemental du futur site par les biais suivants : - Le projet sera réalisé dans une zone déjà industrialisée et non sensible d'un point de vue environnemental, - Mise en place d'installations frigorifiques fonctionnant à l'ammoniac (gaz naturel avec un GWP de 0) afin de réduire les gaz à émission de serre émis par les fluides frigorigènes de type HFC, - Construction d'une plateforme au plus proche de la société LDC, client du groupe STEF, afin de réduire au maximum le trafic routier lié au transit des marchandises, - Mutualisation d'une voirie commune pour limiter l'impact au sol, - Mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture afin d'utiliser en premier lieu les énergies renouvelables. Selon nous et pour toutes les raisons citées ci-dessus, nous estimons que notre

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom COLSENET

Prénom Laura

Qualité du signataire Consultante en risques industriels

À Lyon

Fait le 21-10-2025 / / /



Signature du (des) demandeur(s)